

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2011

Le mardi trente et un mai deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

- Madame Carole SIMON (excusée – pouvoir donné à Madame Sylvie AUGUSTE)
- Monsieur Olivier KARAS (excusé – pouvoir donné à Monsieur Abdourazak GUEDI)
- Madame Jeannine GILLET (excusée – pouvoir donné à Monsieur Michel VALTER)

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation auprès de l'assemblée de pouvoir rajouter une délibération relative à l'échange de terre le long consécutive à l'emprise de la piste cyclable entre la route de Saint Martin sur le Pré et la rue des Tournelles.

Après l'accord unanime du conseil, l'ordre du jour reprend et est le suivant :

- **Modification du statut de la C.A.C.**
- **Modification du règlement de la garderie.**
- **Subvention exceptionnelle.**
- **Révision du loyer Gare.**
- **Décisions modificatives.**
- **encaissement du chèque de l'association TAMALOU pour remboursement repas.**
- **Informations diverses**

Modification du statut de la C.A.C.

Monsieur le Maire explique que suite au contrôle de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne pour les exercices 2004 à 2008, la Chambre Régionale des Comptes a formulé dans son rapport d'observations définitives différentes remarques concernant notamment les compétences transférées à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne et la notion d'intérêt communautaire.

Après avoir énuméré les différents changements apportés aux compétences concernées, il soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne.

L'assemblée vote à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne.

Modification du règlement de la garderie.

Monsieur Thierry DONRAULT expose à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le règlement de la garderie pour les enfants de maternelle et de primaire du Groupe Scolaire des Mésanges.

Il est donc prévu de rajouter dans le règlement :

- que les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) dans les tableaux prévus à cet effet.
- la fourniture d'une attestation d'assurance pour la responsabilité civile.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications à apporter au règlement de la garderie.

Subvention exceptionnelle.

Michel VALTER rappelle qu'il avait été rendu destinataire d'une demande de subvention de l'association Recy Equitation Compétition, et que lors du vote des subventions, le Conseil Municipal avait demandé des documents complémentaires (statuts, état des comptes...) afin de pouvoir étudier cette demande au même titre que toutes les associations faisant une demande de subvention.

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu les pièces demandées et qu'il y a lieu de délibérer sur l'octroi ou non d'une subvention et le cas échéant d'en fixer son montant.

Après un bref débat, l'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 350 € par an à l'association Recy Equitation Compétition. Montant identique à celui des subventions versées aux différentes sections de l'Éveil de Recy Saint Martin.

Révision du loyer Gare.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de réviser le loyer du logement Gare à compter du 1^{er} juin 2011.

Il explique que la révision se fait selon le calcul suivant :

$$\text{Loyer précédent} \times \frac{\text{Indice de référence des loyers du trimestre concerné}}{\text{Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente}}$$

Le loyer subit donc une hausse de 1,10 %.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la révision du loyer logement gare à compter du 1^{er} juin 2011.

Décisions modificatives.

Jacques ROUSSEAU explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster certaines lignes budgétaires. Il présente les lignes concernées pour la M14 et la M49 et propose de procéder aux virements de crédits nécessaires.

Après avoir pris connaissance des lignes budgétaires concernées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives.

Acceptation du chèque de l'association TAMALOU pour le remboursement du repas des aînés.

Michel VALTER explique à l'assemblée qu'une facture a été payée par la commune alors que celle-ci aurait dû être adressée à l'association des Tamalous.

Les Tamalous ont donc fait un chèque pour le remboursement de cette facture et il y a lieu de délibérer afin d'autoriser le Maire à encaisser ce chèque.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque des Tamalous.

Informations diverses

Remerciements :

Michel VALTER fait part à l'assemblée des remerciements qu'il a reçu de la section basket de l'Éveil de Recy Saint Martin relatifs au vin d'honneur que la commune leur a offert.

Travaux voie de l'Abeille :

Michel VALTER fait un topo sur les déviations mises en place relatives aux travaux actuels voie de l'Abeille. Il précise que la déviation qui sera active du 6 juin au 13 juillet prochains va entraîner la suppression de deux arrêts de bus, l'arrêt Émile Rochet situé rue Jean Moulin et celui situé Grande Rue. Ils seront remplacés par un seul arrêt situé au niveau de l'intersection de la Grande Rue avec la ruelle à Bouquin.

Jacques ROUSSEAU propose de faire distribuer une information des les boîtes aux lettres des personnes potentiellement concernées.

Un large débat est lancé concernant la création d'une zone 30 à l'entrée de Recy côté Juvigny, depuis le coussin berlinois en place jusqu'au futur carrefour surélevé voie de l'Abeille/Route de Louvois.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de voter sur la mise en place de cette zone 30.

Le vote se conclut par 8 pour et 4 contre.

Monsieur le Maire dit qu'un arrêté du Maire sera pris en temps voulu.

Gilles DENNEVAL fait à son tour un topo sur les travaux voie de l'Abeille / Route de Louvois, mais plus précisément sur les travaux eux-mêmes.

Il explique que globalement, tout se passe bien, cela avance vite et bien, malgré quelques retouches à apporter.

Réforme de la Taxe d'Aménagement (TA) :

Michel VALTER explique qu'au 1^{er} mars 2012, la Taxe d'Aménagement remplacera la Taxe Locale d'Équipement (TLE) actuelle.

Il précise que la priorité, pour tous les maires de France, est **de délibérer pour instaurer la taxe d'aménagement ou y renoncer, au plus tard, le 30 novembre 2011.**

Il propose aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du dossier qui leur sera envoyé par mail dans les prochains jours afin de pouvoir en délibérer lors d'une prochaine réunion du conseil.

Fête de la Musique :

Sylvie AUGUSTE rappelle aux conseillers que l'association Comité des Fêtes - Recy vit ! organise sa fête de la Musique samedi 18 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 31 mai 2011.

Le Maire,
Michel VALTER